DÉPARTEMENT

DES HAUTS-DE-SEINE

92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Liberté – Egalité – Fraternité

V I L L E D E C O L O M B E S

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUIN 2026 N°**18**

Conseillers en exercice :	53
Présents :	44
Représentés :	6
Absents :	3
Ayant voté pour :	46
Ayant voté contre :	0
Abstentions :	1
Ne prenant pas part au vote :	3

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE - BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE GABRIEL PÉRI - EXERCICE 2025

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-14,

Vu le Code des juridictions financières,

Vu la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 modifiée de finances pour 2019, et notamment son article 242,

Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 modifiée de finances pour 2024, et notamment son article 205,

Vu l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique,

Vu la mise en œuvre et la présentation des Comptes Financiers Uniques relatifs aux exercices 2022, 2023 et 2024,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la ville de Colombes,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la ville de Colombes,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion par dérogation aux dispositions régissant ces documents,

Considérant que le CFU est une procédure de confection commune à l'ordonnateur et au comptable public et entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Sur l'avis de la Commission Unique,
Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Approuve le compte financier unique pour l'exercice 2025 - Budget annexe Zone artisanale Gabriel Péri, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2025 (Fonctionnement)	147 125,00 €
Résultats antérieurs reportés	187 659,64 €
Résultat à affecter (Fonctionnement)	334 784,64 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2025 (Investissement)	- 20 174,04 €
Résultats antérieurs reportés	108 125,35 €
Solde de l'exécution d'investissement (hors reports)	87 951,31 €
Solde des reports d'investissement	- 70 919,55 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus)	16 971,76 €

Article 2 : Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les données du comptable relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 juin 2026 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 22 juin 2026
Identifiant de l'acte :
092-219200250-20260618-23048-DE-1-1

Fait à Colombes

MAIRIE DE COLOMBES (Hts de Seine)

Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.